

LA CAGNOTTE DE BAKKER À SE PARTAGER ?

Un message officiel de félicitations émanant de **BAKKER COMFORT** accompagne une « Carte Or » avec code secret. Ce code secret, après grattage, fait apparaître le n° 1804 qui fait partie des numéros gagnants, ce qui vous donne droit à une part de la cagnotte dont le montant total est de 24 750 €.

Cette « Carte Or » vous garantit, donc, l'envoi prochain d'un chèque à votre nom.

Mais, avant de bondir de joie, munissez-vous d'une loupe et lisez donc le règlement de l'opération :

- Seuls six gagnants seront bénéficiaires d'un chèque d'un montant honorable représentant une valeur totale de 20 500 €.
- Les autres gagnants (*en fait tous les participants*), se partageront le reliquat soit 4 250 €, avec un minimum garanti de 2 € en chèque bancaire. Mais **BAKKER** vous incitera à le transformer en un bon d'achat de 5 € à valoir sur une prochaine commande.

Le marketing basique de **BAKKER COMFORT** a encore sévi.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)